

Décision

Générale

colonial

Décision n° 173-166-1910 nommant M. Torchet administrateur-adjoint des Colonies, agent ordinaire de la santé à Obock.

n° 173-166-1910

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 août 1910

Numéro JO
n° 166 du 01/09/1910

Date du numéro
1 septembre 1910

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 25 décembre 1909 sur la police sanitaire maritime aux colonies promulgué par arrêté du 9 janvier 1910 notamment les articles 99 et 101 du dit acte.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. Torchet, administrateur-adjoint de 3e classe des Colonies, chef de poste à Obock, est nommé agent ordinaire de la santé à Obock. Avant d'entrer en fonctions, M. Torchet prêtera serment devant le tribunal de Djibouti. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

P. PASCAL.